

# LA LUCIOLE

LE JOURNAL INTERPROFESSIONNEL DE  
L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 83



N° 11 - Été 2019

## Edito

Voici un numéro spécial "réformes et management". Son objectif? Vous présenter les réformes dans différents secteurs et leurs conséquences.

La stratégie pour mettre en place une réforme est toujours la même: il faut dénigrer, changer même ce qui fonctionne bien. Les procédés mis en oeuvre sont toujours les mêmes également: diminuer les coûts, rendre l'organisation du travail plus flexible.



Afin d'arriver à leurs fins, les dirigeants actuels et passés ont eu comme principaux objectifs, d'empêcher les salariés de s'organiser (attaque contre les organisations syndicales, fusion des instances représentatives du personnel avec des moyens insuffisants à la clé), les précariser, les rendre polyvalents, de supprimer des postes, des implantations de service, d'éloigner les services publics des usagers.

Voici donc un petit panorama des réformes en cours.

A l'opéra de Toulon, nous verrons que pour nos dirigeants le dialogue social sert surtout à supprimer les avantages acquis.

Dans l'article traitant du milieu associatif, nous verrons que le management ne signifie pas le ménagement des salariés. Bien au contraire.

La Fonction Publique d'Etat n'est pas en reste: nous vous livrons quelques aspects des réformes en cours à l'Education nationale et aux Finances Publiques.

### Sommaire:

Etat des lieux à l'Opéra de Toulon	p2
Salarié-e bénévole d'une association entreprise	p3
Loi sur l' "école de la confiance"	p4
Les formations syndicales de la rentrée	p6
Géographie revisitée ou les Finances Publiques laminées	p8

*Une fois cette édition numérique imprimée, il n'est plus possible d'accéder aux liens. Pour y accéder, retrouvez les versions numériques ici: <http://www.solidaires83.org/spip.php?rubrique31>*

Union syndicale Solidaires Var, La Luciole, 36 rue Émile Vincent, 83000 Toulon

Téléphone : 04 94 21 81 89

Fax : 04 22 14 08 43

Mél : [contact@solidaires83.org](mailto:contact@solidaires83.org)

Site internet : [www.solidaires83.org](http://www.solidaires83.org)

Retrouvez Solidaires Var sur Facebook: <https://www.facebook.com/SolidairesVar>

## Etat des Lieux à l'Opéra de Toulon

Notre jeune section syndicale Culture et Médias fait un état des lieux de la situation à l'Opéra de Toulon.

### **Perte emploi en CDI et en CDD**

Le corps de ballet a été dissous ( une commission de reclassement avait été mis en place. La majorité des danseurs ont pu en bénéficier).

La situation des autres services est catastrophique:

Non renouvellement de 4 postes au service machinerie.

Non renouvellement de 3 postes à l'orchestre.

Non renouvellement de 5 postes au personnel de salle.

Non renouvellement de 1 poste dans le service des chœurs.

Non renouvellement de 1 poste au service costume.

Les conséquences sont la multiplication des contrats à durée déterminée dit d'usage (Intermittents) et la multiplication des postes administratifs liés à la commission de reclassement.

### **Les Conséquences de la loi travail**

Le Comité Social et Économique a été mis en place fin 2018.

Tous les différents sujets ne peuvent être abordés lors d'une seule réunion qui regroupe toutes les Instances de Représentations du Personnel (IRP). Cela crée une perte de qualité des débats et des réunions sont interminables. Le dialogue social n'est donc pas favorisé.

Les accords ( orchestres, personnels de salle...) ont été dénoncés par la direction. Il n'y a eu aucun accord de substitution. A partir de maintenant, les salariés dépendent de la convention collective moins avantageuse.



### **Le constat**

Les réunions relatives aux dénonciations des accords ont été effectuées mais aucune négociation n'a eu lieu. Elles n'ont servi que de présentation des nouvelles dispositions imposées par la direction. L'avis des syndicats n'a pas été pris en compte.

La même constatation est à noter lors des CSE.

Plus aucune négociation n'a lieu. Toutes les décisions sont unilatérales. Tel est le bilan du dialogue social proné par les ordonnances Macron dans notre entreprise.

## Salarié.e bénévole dans une association-entreprise

Le monde associatif salarié près de 2 millions de personnes (INSEE 2013), pourtant un flou persiste sur leur reconnaissance en tant que salarié.es dans un secteur professionnel où l'engagement est une valeur centrale. Ce déni s'accompagne de restructurations managériales à mettre en lien avec la velléité d'en faire des opérateurs des politiques publiques.

### Des salarié.es-bénévoles

Généralement, une association naît de l'engagement de bénévoles pour promouvoir des valeurs, par exemple en lien avec le handicap, l'environnement, le sport etc. Dans la représentation des élus et des bénévoles associatifs, l'engagement personnel est donc le ressort organisationnel. Dès lors, lorsque des salarié.es sont embauché.es pour consolider la mise en œuvre des projets de l'asso, les questions liées aux conditions de travail sont considérées comme vulgaires. Ainsi, un tiers des salariés d'association ne sont pas couverts par une convention collective (contre 8% dans le privé), et leur salaire est en moyenne inférieur à celui du secteur marchand. Mais surtout, le temps de travail ne fait pas l'objet d'une reconnaissance, il est considéré comme normal que les salarié.es fassent des dépassements horaires réguliers, ne comptent pas le temps qu'ils passent aux AG, aux événements dominicaux etc. car on attend d'eux qu'ils soient des militants associatifs et donc, des bénévoles.

### Des associations-entreprises supplétives des politiques publiques

Au-delà de cette problématique, les associations sont amenées par les pouvoirs publics à se convertir en « association-entreprise » pour mettre en œuvre les politiques publiques dans des domaines où l'Etat s'est retiré ou ne s'est pas investi (exemple : le service à la personne, la petite enfance etc.). De fait, le secteur association

compte aujourd'hui plus de travailleur.es que la fonction publique territoriale. Là où auparavant les associations bénéficiaient de subventions pour promouvoir leur objet associatif propres, les pouvoirs publics raréfient les subventions au profit de la commande publique ce qui leur permet de piloter indirectement les actions des associations pour faire correspondre leurs projets aux politiques publiques. Et en outre, les différences avec la subvention, la commande publique nécessite la mise en place d'un marché concurrentiel, dès lors, les associations entament une conversion vers l'univers de l'entreprise.

### Des réformes managériales néolibérales

L'entrée dans le monde concurrentiel et l'inconstance des budgets alloués conduit à la mise en place de réformes managériales néo-libérales qui contrastent nettement avec l'ambiance associative supposée. C'est notamment la précarisation des salarié.es associatifs qui est en question avec deux fois plus de CDD que le secteur privé. Consciemment ou pas, les contours flous du statut de salarié-bénévole sont mis au profit par la hiérarchie pour augmenter la production de l'association. En effet, une nouvelle génération de manager prend les commandes des associations, souvent en remplaçant des directions historiquement occupées par les premier.es salarié.es de l'association.

C'est pour faire face au paradoxe de leur statut supposé de salarié.e-bénévole et à la dérive de l'association-entreprise qu'est née

Action pour les salariés du secteur associatif (ASSO, membre de Solidaires), un syndicat trans-branche.



## Loi sur «l'école de la confiance», le chambouletout de Blanquer !

Depuis plus de 20 ans l'Éducation Nationale connaît des réformes dont les buts peuvent être résumés en deux objectifs principaux : supprimer toujours plus de postes et instaurer une école autoritaire pour mettre au pas les personnels et apprendre aux élèves l'obéissance dès le primaire.

Comme chaque ministre, le dernier en date, Jean-Michel Blanquer y va donc de sa réforme qui sera celle qui « va sauver le système éducatif » et comme pour lui donner plus de poids l'appelle « Pour une école de la confiance ». SUD Éducation a voté contre ce texte en Conseil supérieur de l'éducation, refusant de jouer aux jeux des amendements : le projet de loi n'est pas amendable. Il est indispensable de le combattre et d'en obtenir l'abandon.

### **La loi Blanquer : un instrument pour attaquer le service public**

- La loi veut rendre la scolarisation obligatoire dès 3 ans (article 3) au lieu de 6 ans actuellement. Or la très grande majorité des enfants entre 3 et 6 ans vient déjà à l'école. Donc les municipalités qui doivent financer les élèves de leur commune inscrites dans le privé à partir de 6 ans, devront le faire dès leurs 3 ans. Cette loi n'est qu'un prétexte pour financer les écoles maternelles privées sous contrats à hauteur de dizaines de millions d'euros : autant de moins pour le service public !

- les établissements publics des savoirs fondamentaux (article 6 quater) vont regrouper une ou plusieurs écoles autour d'un collège. Alors que les directeurs et directrices d'écoles ne sont pas des supérieurs hiérarchiques de leurs collègues (l'attribution est purement fonctionnelle). Les principaux et principales de collège deviendront les supérieur-e-s hiérarchiques des professeur-es des écoles ! C'est aussi

un moyen d'accélérer encore davantage les regroupements d'écoles, en particulier en zone rurale. Ces regroupements se traduisent par des suppressions de classes et des fermetures d'école.

- les Conseils académiques et départementaux de l'Éducation nationale sont des lieux où l'administration doit rendre des comptes de la politique éducative aux personnels et aux usager-ères du service public. L'article 18 du projet de loi permet au gouvernement de les modifier par ordonnance pour réduire leurs attributions.

- alors que le ministre procède au démantèlement de l'Onisep (Office national d'information sur les enseignements et les professions), des Dronisep (échelon régional de l'Onisep) et organise le transfert de la compétence de l'orientation aux régions, le projet de loi autorise le gouvernement (article 17) à modifier l'organisation territoriale par ordonnances, dans l'objectif de mettre en adéquation l'échelon académique avec les nouvelles grandes régions. Le projet qui se cache



derrière, c'est la territorialisation de l'école et le transfert progressif de ses prérogatives ministérielle aux collectivités. Le caractère national du système éducatif actuel permet pourtant de réduire l'influence de la sphère économique et des intérêts locaux sur les choix éducatifs.



### **Un projet de loi caporaliste, rétrograde et autoritaire :**

- le projet de loi adopté par les députés est le reflet de la surenchère dans la symbolique nationaliste lors des débats (article 1er bis A) : il faudra afficher des drapeaux tricolores et les paroles de « l'hymne national » dans les salles de classe, sans oublier une carte de France (article 1er bis B).

- le premier article du projet de loi prévoit d'imposer un prétendu "devoir d'exemplarité" aux personnels enseignants. Ce sont les libertés d'expression et d'opinion qui sont attaquées frontalement par le ministre. SUD Éducation rappelle que cet article, comme l'a précisé le Conseil d'État, n'a aucune valeur ; il ne vise qu'à l'intimidation des personnels enseignants. La liberté d'expression est garantie par le statut des fonctionnaires !

### **Pré-recrutement des assistant-e-s**

### **d'éducation : bas salaire, casse des statuts**

Le projet de loi (article 14) prévoit que les assistant-e-s d'éducation (AED) qui préparent les concours de l'enseignement pourront se voir confier des tâches d'enseignement. SUD Éducation refuse catégoriquement cette évolution, pour plusieurs raisons :

- elle conduit à un renforcement de la précarisation à l'éducation nationale, avec la création d'un sous-statut de professeur-e ;
- elle s'inscrit dans un projet de casse du concours et du statut, avec la mise en œuvre d'une formation destinée à déboucher sur un recrutement direct par les chef-fes d'établissement ;

Dans un contexte où le ministère supprime des postes, réduit le nombre de places aux concours de l'enseignement impose une seconde HSA dans le second degré, il s'agit pour le ministre de s'attaquer au statut de fonctionnaire des enseignant-e-s.

Pour SUD Éducation, le projet de loi Blanquer est cohérent avec l'ensemble des réformes libérales et réactionnaires mises en œuvre par le ministère : loi ORE (Orientation et Réussite des Etudiants) et Parcoursup (sélection à l'entrée des universités), réforme du lycée général et technologique, du lycée professionnel, hausse des frais d'inscription des étudiant-e-s étranger-ère-s.

Autour de cette loi dite « de la confiance » de nombreuses annonces s'ajoutent aux mesures déjà en cours.

- un décret récent (11 avril 2019) donne la possibilité dès septembre 2019 d'imposer une deuxième heure supplémentaire aux enseignant-es des collèges et lycées (dans le cadre de la réduction du temps de travail, SUD Éducation dénonçait déjà le principe de la première heure supplémentaire non refusable...). Cette mesure qui prend effet une année de changement de programmes et d'organisation au lycée nie littéralement

les contraintes de notre métier ... mais elle va permettre d'absorber la suppression de 2085 postes... en augmentant le temps de travail des enseignant-es et en dégradant encore plus leurs conditions de travail.

- Macron dans sa conférence de presse du 25 avril annonçait glorieusement la fin des fermetures d'écoles (sauf si les maires sont d'accords)... mais pas celle des fermetures de classes... Il suffit de voir la progression des postes offerts au concours pour voir que l'on supprime toujours plus de postes : 13001 postes offerts en 2017, 11840 en 2018 et pour la rentrée 2019 on est passé à 10785 postes de professeur-es des écoles.

- dans la même conférence de presse il a annoncé la limitation du nombre d'élèves par classes à 24 dans certaines classes de grandes sections de maternelle (dans les quartiers défavorisés) et la limitation en CP et CE1. Une telle mesure nécessiterait l'ouverture d'environ 5000 classes !!! On imagine aisément que les effectifs des autres classes vont encore augmenter...

Et bien sûr dans le même temps l'Éducation

Nationale subit toutes les attaques qui sont celles de l'ensemble de la Fonction Publique : gel du point d'indice, augmentation du nombre de précaires, aggravation des conditions de travail...

Depuis plus de 20 ans l'Éducation Nationale connaît des réformes dont les buts peuvent être résumés en deux objectifs principaux : supprimer toujours plus de postes et instaurer une école autoritaire pour mettre au pas les personnels et apprendre aux élèves l'obéissance dès le primaire.

Comme chaque ministre, le dernier en date, Jean-Michel Blanquer y va donc de sa réforme qui sera celle qui « va sauver le système éducatif » et comme pour lui donner plus de poids l'appelle « Pour une école de la confiance ». SUD Éducation a voté contre ce texte en Conseil supérieur de l'éducation, refusant de jouer aux jeux des amendements : le projet de loi n'est pas amendable. Il est indispensable de le combattre et d'en obtenir l'abandon.

## LES FORMATIONS SYNDICALES DE LA RENTREE:

### **Stage "bienvenue à Solidaires" 10 et 11 octobre à Draguignan.**

Le but est que chaque stagiaire puisse acquérir les bases nécessaires au niveau interprofessionnel : connaître l'Union syndicale Solidaires, son fonctionnement, ses valeurs. A partir de ce bagage, il/elle pourra ensuite participer à la vie syndicale de sa section et/ou de son syndicat avec une vision globale et interprofessionnelle du syndicalisme de l'Union syndicale Solidaires.

Ce stage est aussi un moyen de rencontrer des adhérent-e-s des autres syndicats de Solidaires, d'échanger, de partager des expériences, de parler de conditions de travail, d'échanger sur nos droits en tant que salarié-e-s, syndicalistes...

### **Stage "Les enjeux de la réforme des retraites" 15 octobre à Toulon.**

Comprendre les mécanismes actuels de notre système de retraites (répartition, capitalisation...), et appréhender le système à point, les détails de la réforme, les questions revendicatives...

### **Stage "Communication écrite" 18 et 19 Novembre Toulon**

Au quotidien, les militantes et militants sont confrontés à la nécessité de diffuser de l'information, que ce soit sous forme de tract ou de communiqué de presse (voire de compte rendus de réunion, etc...). Ce stage par un échange d'expériences, une alternance entre théorie et pratique, doit permettre de mieux saisir les enjeux de la communication écrite et sa mise en pratique sur le terrain.

**Pour en savoir plus sur les formations, cliquez sur son titre.**

## Géographie revisitée ou les Finances Publiques laminées

Depuis 15 ans, notre administration fiscale et financière est malmenée par un niveau colossal de suppressions d'emplois que la numérisation ne justifie plus depuis plusieurs années (**+ de 40 000 suppressions d'emplois depuis 2002**).

Plus près de nous, le bilan de l'année 2018, dressé par la Cour des comptes dans ses rapports consacrés à l'exécution budgétaire est désormais connu : les prévisions de suppressions d'emplois ont été « sur-exécutées » selon la terminologie des magistrats. Concrètement, en 2018, ce sont 2 038 emplois qui ont été supprimés à la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) et non 1 600 comme prévu.

Depuis plusieurs années et régulièrement, de nouvelles réformes organisationnelles voient le jour. Leur seul objet est de rendre compatible l'exercice des missions avec une commande politique de diminution du personnel. **Si toutes les réformes ne sont pas mauvaises en soi , les prélèvements d'emplois des années suivantes ne rendent jamais ces changements supportables par la suite pour les agents.**



Dans le même temps, on densifie le réseau en supprimant des sites, permettant ainsi des économies budgétaires. Auparavant, si l'on dispose d'assez de temps, on ne comble pas des postes vacants jusqu'à rendre les agents fatigués, las d'avoir tout donné, prêts à abandonner leur résidence pour une autre qui leur semble plus vivable.

Si possible, des missions seront transférées également à un autre service pour affaiblir encore plus le poste : transfert de missions = déplacement de personnel. En dessous d'un certain seuil critique d'agents, le service ne parvient pas à faire face à toutes ses charges.



Il faudra donc le fermer. Le service qui recevra les charges de l'implantation supprimée devra se débrouiller avec son propre déficit en personnel et le déséquilibre entre les charges supplémentaires reçues et les emplois. On transfère donc le sous-effectif d'un petit poste vers un poste plus gros déjà en souffrance !

Pour accélérer ces transformations aux Finances Publiques comme dans le reste de la fonction publique, Notre président Macron a sorti de sa cape son grand plan, pour supprimer 120000 emplois dont 50000 dans la fonction publique d'état, sous le le nom de CAP 22 . C'est plus joli en habillage qu' Opération -50000 ou -120000. Sa déclinaison aux Finances Publiques porte l'aseptisé nom de « géographie revisitée ».

Comme habituellement, l'euphémisme est de rigueur. Il aurait fallu remplacer « revisitée » par « bouleversée » et « géographie » par « prépare tes valises ». En effet, la lettre de mission que nous avons réussi à obtenir, fait état des principes suivants :

d'un point de vue fonctionnel, les réorganisations envisagées ont pour objectif, d'une part d'intégrer l'évolution des usages et des process de travail (dématérialisation des échanges, diversification des canaux de contacts...) qui permettent de dépasser la notion de proximité pour faire prévaloir celle d'accessibilité, et d'autre part de regrouper des petites unités qui ne sont plus aujourd'hui en mesure d'exercer de façon satisfaisante leurs missions, que ce soit en termes de continuité de service, d'appui aux agents ou de niveau d'expertise.

la nouvelle organisation proposée s'appuiera sur un quantum de suppressions d'emplois « conventionnel » (précisé département par département) (NDLR : par conventionnel , il faut entendre minimal)

L'attractivité des implantations pour les agents est un plus mais son absence ne doit pas être considérée comme bloquante à priori.

Les services doivent être regroupés jusqu'à obtenir des services atteignant la limite de 50 équivalent-temps-plein.

Au grand jeu du chamboule-tout, rien n'est impossible comme éloigner les services publics des usagers ou comme transférer des missions aux collectivités territoriales ou au privé. Aux Finances publiques comme ailleurs, ce qui était auparavant gratuit deviendra payant. Les Français découvriront alors le prix qu'ils devront payer pour accéder à certains services comme l'aide à la télédéclaration proposée par la Poste à 39 €.

Une présentation des résultats de cette géographie revisitée aurait dû être présentée faite aux organisations syndicales le 15 mars. La mobilisation des agents des Finances Publiques lors des premiers mois de l'année 2019 et le mouvement des Gilets Jaunes auront réussi à reporter cette présentation à plus tard laissant les personnels dans l'incertitude de leur avenir.

Entre la rédaction de ce texte et la parution de ce journal, le projet a été publié dans le Var: la fermeture des trésoreries d'Aups, Barjols, Besse, Cuers, Fayence, La Valette, Le Beausset, Le Lavandou, Le Luc, Le Muy, Ollioules, Saint maximin, Sollies-Pont et le centre des Finances Publiques de Saint-Tropez sont programmées. Voici pour les suppressions de services! D'autres rapprochements de services sont à l'étude! C'est ça le plan pour rapprocher les usagers de l'administration!

**En remerciement de leurs efforts à s'adapter à ces réformes passées et à venir, les agents des Finances Publiques voient leurs salaires stagner, les possibilités d'accéder à un grade supérieur se réduire, leurs conditions de travail se dégrader d'année en année.**